



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la légalité
et des affaires juridiques**

Bureau des affaires juridiques et des élections
Section élections

Réf : HC/DLAJ/N°2021-1027

ARRÊTÉ

**fixant la liste des candidatures pour l'élection des juges du tribunal mixte de commerce de
Nouméa du 13 octobre 2021**

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le code de commerce et notamment ses articles L.723-1 à L.723-14, L.930-1 à L.930-7, R.723-1 à R.723-31, R.930-1 à R.930-8, et R.937-1 à R.937-10 ;
- Vu l'arrêté HC/DLAJ/N°2021-860 du 9 août 2021 portant organisation de l'élection des juges consulaires du tribunal mixte de commerce de Nouméa et convocation du collège électoral ;

Sur proposition du secrétaire général du Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Huit candidatures individuelles, une liste de dix candidats, et une liste de six candidats ont été déposées à la date du 23 septembre 2021.

Article 2 : la liste des candidats est arrêtée ainsi qu'il suit :

1° Les huit candidatures individuelles suivantes ont été enregistrées dans l'ordre de réception des candidatures :

- Monsieur Serge DIANDET, né le 8 mars 1954
- Monsieur Jean-Marie FANDOUX, né le 21 octobre 1974
- Monsieur Franck DEVILLERS, né le 24 juin 1967
- Monsieur Giacomo CHIOCCA, né le 4 juin 1968
- Madame Corinne AH-TOY, née le 30 novembre 1965
- Monsieur Michel CIPOLLINA, né le 14 septembre 1948
- Madame Cécile LEFELLE, née le 27 novembre 1969
- Monsieur Philippe LEFELLE, né le 12 juillet 1966

2° Une liste de dix candidatures a été enregistrée. Cette liste comprend les candidats suivants, dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste :

- Monsieur Alain COULON, né le 22 juin 1949
- Monsieur Franck TARRATRE, né le 7 juillet 1963
- Madame Nathalie VAN RYSWYCK, née le 14 décembre 1964
- Madame Alexandra TABOUY-MONGES, née le 24 novembre 1974
- Monsieur Patrick BELLENGUEZ, né le 10 octobre 1971
- Monsieur Pietro ACITINO, né le 26 septembre 1956
- Monsieur Laurent MAILLOT, né le 13 juillet 1971
- Monsieur Mathieu ODAIMY, né le 3 juillet 1969
- Madame Anouk LOPEZ, née le 29 février 1972
- Madame Dominique PESTRE-ROIRE, née le 22 octobre 1958

3° Une liste de six candidatures a été enregistrée. Cette liste comprend les candidats suivants, dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste :

- Madame Béatrice HERVOUET-LAROQUE, née le 30 avril 1975
- Madame Graziella ROY-NOVELLA, née le 7 janvier 1973
- Monsieur Pierre FROGIER, né le 12 juillet 1977
- Monsieur Philippe GAUVIN, né le 11 avril 1964
- Monsieur Takahahake FUAHEA, 9 décembre 1967
- Monsieur Julien FLORENT, né le 11 juillet 1969

Article 3 : La liste alphabétique des candidats est annexée au présent arrêté.

Article 4 : en vertu de l'article L. 937-13 du code de commerce, la commission électorale annexe à la fin des candidats déclarés élus, une liste complémentaire des candidats non élus. Ces candidats sont classés dans l'ordre décroissant du nombre de voix qu'ils ont obtenues. A égalité de voix, ils sont classés dans l'ordre décroissant de leur âge.

Les candidats figurant sur la liste complémentaire dressée en application du premier alinéa du présent article sont appelés à remplacer les juges dont le siège deviendrait vacant pour quelque cause que ce soit. Ils sont désignés, en suivant l'ordre de la liste complémentaire, par le président du tribunal mixte de commerce.

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administrative de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois, qui court à compter de sa publication. Le tribunal administrative peut être saisi par l'application informatique "Télérecours" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : le présent arrêté sera notifié au président du tribunal mixte de commerce de Nouméa, publié sur le site internet du Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Fait à Nouméa, le

Pour le Haut-Commissaire de la République
et par délégation
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat

Rémi BASTILLE